

LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ



C'est quoi ?

✓ DES DROITS MOBILISABLES PAR L'INDIVIDU AU TITRE DU :

- Compte personnel de formation CPF ;
- Compte prévention pénibilité (secteur privé) C3P ;
- Compte d'engagement citoyen CEC.



✓ UN PORTAIL NUMÉRIQUE POUR PILOTER SON PARCOURS PROFESSIONNEL : www.moncompteactivite.gouv.fr

Pour quoi faire ?

- ✓ Suivre des actions de formation pour augmenter sa qualification, se reconvertir.
- ✓ Lutter contre la pénibilité liée à certains emplois.
- ✓ Reconnaître un engagement citoyen (volontariat, bénévolat).

Pour qui ?

TOUS LES PUBLICS :

- salariés ;
- agents des fonctions publiques ;
- demandeurs d'emploi ;
- jeunes ;
- travailleurs handicapés accueillis en ESAT ;
- travailleurs indépendants (à compter de 2018).



Quel accompagnement pour construire son projet ?



- Le Conseil en évolution professionnelle CEP ;
- Des services numériques associés au site : recherche de métiers et de formation, bulletins de paie dématérialisés.



LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)



Lorraine
PARCOURS métiers

- mai 2016 -

Pour qui ?



Pour **tout actif**
sans distinction d'âge
ou de statut



Il est **gratuit**

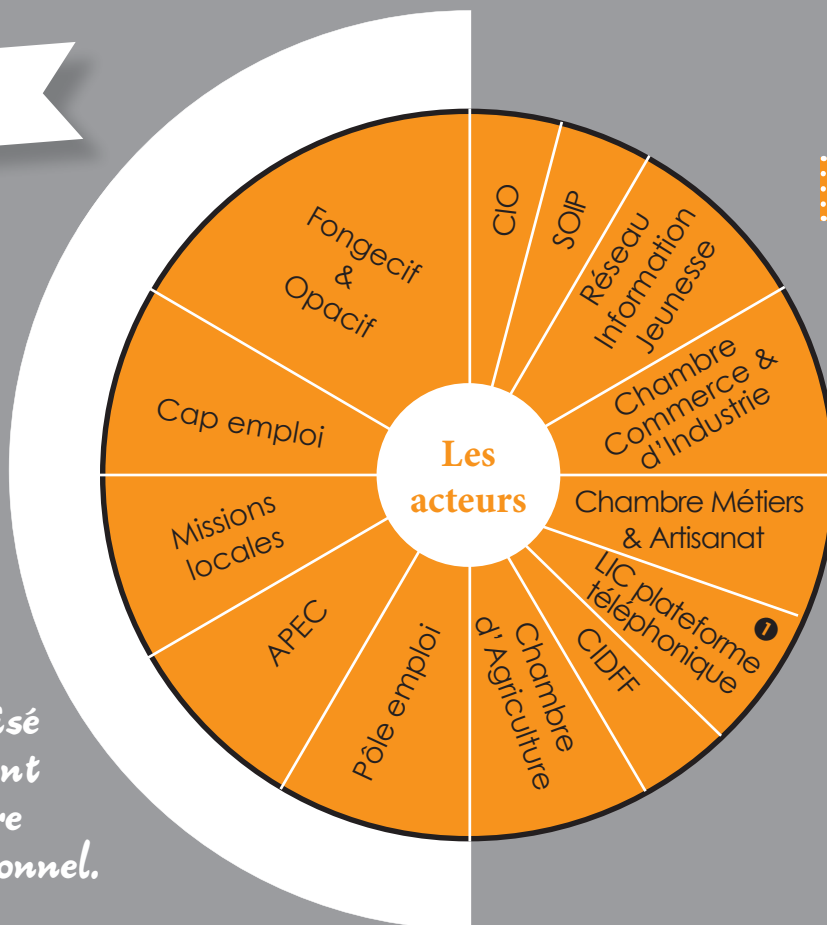


Qualité des prestations
Égalité, neutralité
& objectivité des
intervenants

Pourquoi ?

*être informé, conseillé et accompagné tout au long
de sa vie en matière d'orientation professionnelle.*

Comment ?



An titre du CEP

*Pour bénéficier
des 3 niveaux :
conseil personnalisé
et accompagnement
à la mise en œuvre
du projet professionnel.*

An titre du SPRO

*Pour bénéficier
du niveau 1 :
accueil
& information
individualisés*

Pour obtenir les coordonnées de votre interlocuteur :

1



LorPM Info-Conseils
03.87.630.630



www.lorpm.eu

LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE



- septembre 2015 -



Pour qui ?



Tous **les actifs** salariés ou en recherche d'emploi



Il est **gratuit**



Il est **confidentiel** et délivré en dehors de l'entreprise

Pourquoi ?

Pour faire le point sur sa situation professionnelle :
3 niveaux de service

2e

Conseil personnalisé

- formaliser son projet d'évolution professionnelle, élaborer une stratégie et vérifier la faisabilité.

1er

Accueil individualisé

- analyser sa situation professionnelle et être informé sur l'évolution de l'emploi de son territoire.
- identifier les acteurs susceptibles d'aider et être informé des différents dispositifs existants : formation, VAE, prestations...

3e

Accompagnement à la mise en oeuvre du projet professionnel

- disposer d'un plan d'actions et d'un soutien global à la réalisation de son projet.

Comment ?

Le CEP est assuré, en **présentiel** ou à **distance**, par 5 opérateurs en Lorraine.

Pour obtenir les coordonnées de votre interlocuteur :



Fongecif-Opacif

Pôle emploi

Apec

Mission locale

Cap emploi

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

CPF

- septembre 2015 -



À l'initiative
de tous les actifs
salariés et
demandeurs
d'emploi



Un crédit de
24h/an
jusqu'à un
plafond de 150h

Pour **évoluer**
professionnellement,
obtenir une
qualification, une
certification,
et un diplôme...



Pour suivre
des **formations**
éligibles au CPF ou
effectuer un
accompagnement
VAE

Pour **financer**
tout ou partie d'un
projet de formation
ou de VAE



Création de
votre CPF
directement **sur**
internet



Pour créer, consulter votre compte et les formations éligibles, rendez-vous sur

www.moncompteformation.gouv.fr et/ou



LorPM Info-Conseils
03.87.630.630

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

gagnant-gagnant

- septembre 2015 -

 **Lorraine** 
PARCOURS métiers

Un nouveau
**temps
d'échange**



Un dialogue **salarié/entreprise**
sur les perspectives d'évolution
professionnelle, de qualification,
d'emploi.

Distinct de
l'entretien annuel
d'évaluation



En lien avec le plan de **formation**
et la gestion prévisionnelle des
compétences (GPEC).

Mis en oeuvre
tous les 2 ans*



Dans **toutes les entreprises** et
pour **tous les salariés du privé**
depuis le 7 mars 2014.
[*et à l'issue de certains congés]

Un document
récapitulatif,
tous les 6 ans



Un suivi obligatoire sur les
aspects formation, certification,
évolution salariale ou professionnelle
(sous peine d'abondement forfaitaire du
CPF par l'entreprise).

Plus d'info



LorPM Info-Conseils
03.87.630.630



www.lorpm.eu